



Séance du conseil municipal
Du mardi 20 mars 2026 à 20h30
PROCÈS-VERBAL

Le conseil municipal, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Madame Dominique DANNEEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Présents : Mesdames et Messieurs Gilles DANSE ; Franck DEHAN ; Julie DROUET ; Magali FRANÇOIS ; Étienne INGLEBERT ; Frédéric LEGRAND ; Corinne LEVASSEUR ; Olivier MARTIN ; Mme Jennifer PROVOST

Absente excusée : Madame Nathalie MORIZE (pouvoir donné à Mme Dominique DANNEEL)

Secrétaire : Monsieur Gilles DANSE

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Dominique DANNEEL, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal (présents et absents) installés dans leur fonction.

Puis, Madame Dominique DANNEEL, en sa qualité de doyenne d'âge de la nouvelle assemblée, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 conseillers présents (1 absent excusé) et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Elle a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Dominique DANNEEL, a été élue à la majorité, avec 11 voix. Elle a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Sous la présidence de Madame Dominique DANNEEL, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Après avoir fixé le nombre d'adjoints à deux, la Maire a rappelé que les adjoints sont désormais élus au scrutin de liste paritaire.

A l'issue du premier tour de scrutin, la liste composée de Monsieur Gilles DANSE et Madame Magali FRANCOIS a été élue à la majorité, avec 11 voix. Ils ont été proclamés adjoints et ont été immédiatement installés.

Madame la Maire a procédé à la lecture de la charte de l' élu local et en a remis un exemplaire à chaque conseiller.

Il a ensuite été procédé à la désignation des délégués du conseil municipal au sein des différents syndicats.

1° Délibération 06-2026 : Création des postes d'adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que :

- le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
- ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
- ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints ;

- selon les délibérations antérieures, la commune disposait de 2 adjoints.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la création de 2 postes d'adjoints au maire ;
- de faire procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

2° Délibération 07-2026 : Désignation des délégués du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (SEZEO),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2017 portant adoption des statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (SEZEO),

Considérant que Chaque commune adhérente procède à l'élection de deux délégués titulaires en application de l'article 6.1.1 des statuts du SEZEO

Considérant la tenue de l'Assemblée Générale de renouvellement des instances du SEZEO pour la mandature 2026-2032, en date du 08 avril 2026,

Madame le Maire présente les candidatures suivantes :

- M. Olivier MARTIN
- M. Franck DEHAN

Après en avoir délibéré,

- Le Conseil Municipal désigne M. Olivier MARTIN et M. Franck DEHAN en qualité de délégués auprès du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO)

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

3° Délibération 08-2026 : Désignation des délégués du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33, applicable aux syndicats mixtes selon l'article L5721-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 mai 2013 portant création du **Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit**,

Vu l'article 8 des statuts dans lesquels la commune est conduite à siéger, et indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SMOTHD,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Désigne les représentants de la commune siégeant au sein du SMOTHD :

	Titulaire	Suppléant
SMOTHD	Mme Jennifer PROVOST	M. Gilles DANSE

Autorise la Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

4° Délibération 09-2026 : Désignation des délégués du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Basse Automne (SAGEBA)

Le conseil municipal de la commune de Béthancourt-en-Valois ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat de communes du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne,

Vu les statuts indiquant le nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin pour le délégué titulaire :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*): 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– M. Gilles DANSE, 11 voix

M. Gilles DANSE a été proclamé délégué titulaire

Premier tour de scrutin pour le délégué suppléant :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*): 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– Mme Julie DROUET, 11 voix

Mme Julie DROUET a été proclamée déléguée suppléante

5° Délibération 10-2026 : Désignation des délégués du Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SMIAEP)

Le conseil municipal de la commune de Béthancourt-en-Valois ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Auger-Saint-Vincent,

Vu les statuts indiquant le nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin pour les délégués titulaires :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*): 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : .11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mme Julie DROUET, 11 voix

– M. Étienne INGLEBERT, 11 voix

Mme Julie DROUET et M. Etienne INGLEBERT ont été proclamés délégués titulaires

Premier tour de scrutin pour les délégués suppléants :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*): 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. Franck DEHAN, 11 voix

– Mme Corinne LEVASSEUR, 11 voix

M. Franck DEHAN et Mme Corinne LEVASSEUR ont été proclamés délégués suppléants

6° Délibération 11-2026 : Désignation des délégués du Syndicat Scolaire Intercommunal (SSI)

Le conseil municipal de la commune de Béthancourt-en-Valois ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Scolaire Intercommunal ;

Vu les statuts indiquant le nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin pour les délégués titulaires :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*): 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mme Magali FRANÇOIS, 11 voix

– Mme Nathalie MORIZE, 11 voix

Mme Magali FRANÇOIS et Mme Nathalie MORIZE ont été proclamées déléguées titulaires

Premier tour de scrutin pour les délégués suppléants :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*): 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mme Jennifer PROVOST, 11 voix

– M. Gilles DANSE, 11 voix

Mme Jennifer PROVOST et M. Gilles DANSE ont été proclamés délégués suppléants

7° Délibération 12-2026 : Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Automne (SIAVAL)

Le conseil municipal de la commune de Béthancourt-en-Valois ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Automne ;

Vu les statuts indiquant le nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin pour les délégués titulaires :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*): 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. Frédéric LEGRAND, 11 voix

– Mme Corinne LEVASSEUR, 11 voix

M. Frédéric LEGRAND et Mme Corinne LEVASSEUR ont été proclamés délégués titulaires

Premier tour de scrutin pour les délégués suppléants :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*): 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. Étienne INGLEBERT, 11 voix

– Mme Nathalie MORIZE, 11 voix

M. Etienne INGLEBERT et Mme Nathalie MORIZE ont été proclamés délégués suppléants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.